



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
**Loire-Atlantique**

## Inscription au collège

### Actualités

---



Connaître  
son collège  
de

#### [rattachement](#)

15 février 2021

La Loire-Atlantique compte 83 collèges publics à la rentrée scolaire 2020. Pour chacun d'entre eux, un périmètre de recrutement des collégiens est défini. Celui-ci détermine dans quel établissement votre enfant poursuivra sa scola...

## Entrée en 6ème à la rentrée 2021

---

### Principe

---

Monsieur l'Inspecteur d'Académie affecte les élèves en collège public sur la base de l'adresse de la famille personnelle et justifiée.

- **Justificatifs de domicile valables, au nom des représentants légaux** : facture eau, électricité, gaz, téléphone, quittance de loyer, d'assurance, titre de propriété, bail.

Cette adresse permet de déterminer le **collège de secteur** de l'élève :

- [Connaître son collège de secteur](#)

Les élèves entrant en 6ème dans les collèges publics sont affectés via l'application nationale Affelnet 6<sup>ème</sup>.

Après affectation de l'élève, il appartient à la famille de **finaliser l'inscription** auprès de l'établissement d'accueil.

### Votre interlocuteur

---

Pour les élèves actuellement inscrits dans une école publique ou privée de la Loire-Atlantique, le **directeur de l'école fréquentée** est le seul référent des familles.

## Processus général

---

1. La demande d'affectation de votre enfant au collège (secteur ou dérogation) doit être formulée par le biais de la fiche de liaison pour l'entrée en 6<sup>ème</sup>.
2. Traitement par la Direction Académique (DSDEN 44) et validation par la commission départementale d'affectation en 6<sup>ème</sup>.
3. Les familles recevront, par courrier, à la mi-juin, une notification d'affectation.
4. Vous devrez ensuite finaliser l'inscription de votre enfant auprès du collège désigné.

## Documents à télécharger

---

### Élèves issus d'une école publique :

- Fiche de liaison Volet 1 PUBLIC .pdf - 75 ko
- Notice volet 1 PUBLIC .pdf - 280 ko
- Fiche de liaison Volet 2 PUBLIC .pdf - 124 ko
- Notice volet 2 PUBLIC .pdf - 617 ko
- Plafonds de ressources pour le critère de dérogation « Boursier » .pdf - 324 ko

### Élèves issus d'une école privée :

- Fiche de liaison Volet 1 - PRIVE .pdf - 75 ko
- Notice volet 1 - PRIVE .pdf - 300 ko
- Fiche de liaison Volet 2 - PRIVE .pdf - 90 ko
- Notice volet 2 - PRIVE .pdf - 792 ko
- Plafonds de ressources pour le critère de dérogation « Boursier » .pdf - 324 ko

## Votre situation - vos démarches

---

1. **Vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans son collège de secteur**
  1. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école publique de Loire-Atlantique
  2. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école publique hors Loire-Atlantique
  3. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école privée
2. **Vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans un autre collège public que son collège de secteur - Demande de dérogation**
  1. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école publique en Loire-Atlantique
  2. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école publique hors Loire-Atlantique
  3. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école privée
3. **Vous souhaitez que votre enfant intègre une section spécifique de collège dans un établissement public**
  1. Si la section spécifique souhaitée est proposée par le collège de secteur
  2. Si la section spécifique souhaitée est proposée par un collège autre que celui de secteur
  3. **Vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans un collège privé**

### 1. Vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans son collège de secteur

#### 1. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école publique de Loire-Atlantique

Au printemps de l'année de CM2, l'école vous remettra la « Fiche de liaison pour l'entrée en 6ème » que vous complétez et remettez à l'école.

- **Consulter les notices d'aide pour compléter la fiche de liaison - voir §Documents à télécharger**

En cas de déménagement : joindre impérativement un justificatif de votre futur domicile. En l'absence de ce document, une affectation sur votre collège de secteur actuel devra être demandée et une demande de dérogation pourra être formulée (voir § 2).

#### 2. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école publique hors Loire-Atlantique

- **Télécharger la fiche de liaison (volets 1 et 2) et consulter les notices d'aide pour la compléter - voir §Documents à télécharger**

Vous adresserez les deux volets de la fiche de liaison remplis, signés et accompagnés des pièces justificatives éventuelles à la DSDEN 44 (Division des élèves) : [affectation6-44@ac-nantes.fr](mailto:affectation6-44@ac-nantes.fr)

**En cas d'emménagement en Loire-Atlantique :** joindre impérativement un justificatif de votre futur domicile. En l'absence de ce document, une affectation sur votre collège de secteur actuel devra être demandée et une demande de dérogation pourra être formulée (voir § 2).

### 3. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école privée

Au printemps de l'année de CM2, vous ferez connaître votre intention au directeur de l'école primaire privée actuelle. Il vous transmettra la « Fiche de liaison pour l'entrée en 6ème » que vous complétez et lui remettez. En cas de besoin, les documents nécessaires sont également téléchargeables.

Ces imprimés seront transmis pour saisie à la circonscription dont dépend l'école privée actuelle.

- [Télécharger la fiche de liaison et consulter les notices d'aide pour la compléter- voir §Documents à télécharger](#)
- [Voir à quelle circonscription est rattachée l'école primaire de votre enfant](#)
- [Voir les coordonnées des circonscriptions](#)

## 2. Vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans un autre collège public que son collège de secteur - Demande de dérogation

**Attention,** les demandes de dérogation ne sont pas systématiquement acceptées. **Après affectation des élèves du secteur,** les demandes sont étudiées en fonction du nombre de places disponibles dans l'établissement souhaité et au regard des critères prioritaires définis par la réglementation nationale :

1. les élèves souffrant d'un handicap (priorité absolue),
2. les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
3. les élèves boursiers sur critères sociaux,
4. les élèves dont un frère ou une sœur est scolarisé dans l'établissement souhaité,
5. les élèves dont le domicile est situé en limite du secteur de l'établissement souhaité,
6. les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier (CHAM-CHAD, section internationale, section bilingue anglais-arabe, section sportive scolaire),
7. les convenances personnelles.

### 1. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école publique en Loire-Atlantique

Au printemps de l'année de CM2, l'école vous remettra la « **Fiche de liaison pour l'entrée en 6ème** » que vous complétez et remettez à l'école.

Sur le volet 2 de cette fiche, vous indiquerez le collège souhaité ainsi que les motifs de votre demande.

- [Consulter les notices d'aide pour compléter la fiche de liaison- voir §Documents à télécharger](#)

### 2. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école publique hors Loire-Atlantique

- [Télécharger la fiche de liaison et consulter les notices d'aide pour la compléter- voir §Documents à télécharger](#)

Sur le volet 2 de cette fiche, vous indiquerez le collège souhaité ainsi que les motifs de votre demande.

Vous adresserez les deux volets de la fiche de liaison remplis, signés et accompagnés des pièces justificatives éventuelles à la DSDEN 44 (Division des élèves) : [affectation6-44@ac-nantes.fr](mailto:affectation6-44@ac-nantes.fr)

Vous en adresserez copie à l'école primaire fréquentée.

### 3. Votre enfant est actuellement scolarisé dans une école privée

Au printemps de l'année de CM2, vous ferez connaître votre intention au directeur de l'école primaire privée actuelle. Il vous transmettra la « Fiche de liaison pour l'entrée en 6ème » que vous complétez et lui remettez. En cas de besoin, les documents nécessaires sont également téléchargeables.

Ces imprimés seront transmis pour saisie à la circonscription dont dépend l'école privée actuelle.

- [Télécharger la fiche de liaison et consulter les notices d'aide pour la compléter- voir §Documents à télécharger](#)
- [Voir à quelle circonscription est rattachée l'école primaire de votre enfant](#)
- [Voir les coordonnées des circonscriptions](#)

### 3. Vous souhaitez que votre enfant intègre une section spécifique de collège dans un établissement public

Les sections spécifiques concernées sont :

- Les CHAM (classes à horaires aménagés Musique)
- Les CHAD (classes à horaires aménagés Danse)
- Les sections internationales britanniques
- La section bilangue Anglais-Arabe
- Les sections sportives scolaires

(NB : les autres sections bilangues ne sont pas considérées comme des sections spécifiques départementales. Les familles doivent alors suivre la procédure générale indiquée en § 1 ou § 2.)

- [Voir la liste détaillée des sections spécifiques proposées par les collèges publics de Loire-Atlantique .pdf - 253 ko](#)

Après une phase d'admissibilité (examen des candidatures, tests, etc...), l'admission finale vous est communiquée courant juin par le biais de la notification d'affectation. L'inscription de votre enfant devra ensuite être finalisée auprès du collège désigné.

#### 1. Si la section spécifique souhaitée est proposée par le collège de secteur

2 démarches sont à accomplir en parallèle :

- auprès du collège : retirer un dossier de candidature. Après examen et passage éventuel de tests, un classement des candidatures sera établi.
- l'affectation : remplir la fiche de liaison que l'école primaire vous remettra courant mars.

#### 2. Si la section spécifique souhaitée est proposée par un collège autre que celui de secteur

2 démarches sont à accomplir en parallèle :

- auprès du collège : retirer un dossier de candidature. Après examen et passage éventuel de tests, un classement des candidatures sera établi.
- l'affectation : remplir la fiche de liaison que l'école primaire vous remettra courant mars, **en formulant une demande de dérogation** au titre du critère n°6 « Elève souhaitant suivre un parcours scolaire particulier ».

**Rappel :** les demandes de dérogation ne sont pas systématiquement acceptées. Après affectation des élèves du secteur, les demandes sont étudiées en fonction du nombre de places disponibles dans l'établissement souhaité et au regard des critères prioritaires définis par le Ministère (cf. volet 2 de la fiche de liaison).

Une priorité sera donnée aux élèves du secteur, puis du département et de l'Académie.

### 4. Vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans un collège privé

Il convient de vous adresser directement au collège privé souhaité qui acceptera ou non votre enfant.

En cas d'incertitude quant à l'acceptation du dossier de votre enfant par un collège privé ou si votre choix entre Privé et Public n'est pas encore arrêté, il vous est conseillé de formuler une demande d'affectation en collège public. Pour cela, se reporter au titre § 1 ou au titre § 2. Votre enfant sera alors intégré au traitement des affectations en collège public de Loire-Atlantique.

Sans cette demande, votre enfant sera écarté du traitement des affectations en collège public de Loire-Atlantique.

## Entrée en 5ème, 4ème, 3ème

---

### A - Votre enfant reste dans le collège où il est actuellement scolarisé

---

Son inscription pour l'année prochaine est gérée directement par le chef d'établissement.

### B - A la suite d'un déménagement, vous souhaitez l'inscription de votre enfant dans son collège de secteur

---

Vous devez vous rendre directement dans [votre collège de secteur](#) muni d'un justificatif de domicile et l'établissement effectue l'inscription.

## **C - Vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège différent de celui de son secteur**

---

En ce cas, il conviendra de faire une demande de dérogation à la carte scolaire à l'aide du formulaire de demande de dérogation en ligne avant le 1er juin : [Accéder au formulaire](#)

- Cette demande de dérogation est soumise à conditions.
- Une demande doit être effectuée pour chacun des enfants à affecter par dérogation.

Ce document ne permet pas de traiter les demandes d'affectation en ULIS ou en SEGPA, qui relèvent de [procédures particulières](#).

Les réponses, favorables ou défavorables selon les capacités d'accueil de l'établissement sollicité, seront faites à la mi-juin 2021.

M.A.J. le 02/04/2021

### **Dans cette rubrique**

---

- [Écoles maternelles et élémentaires](#)
- [Collège](#)
- [Lycée](#)
- [Section internationale Américaine](#)
- [Internats de la réussite](#)

- 
- [Guide des procédures d'orientation et d'affectation de la 6ème à la 1ère](#)
  - [Les services d'information et d'orientation.](#)

- 
- [Vous souhaitez avoir des informations sur la découverte professionnelle : 3ème prépa-pro.](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique  
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3  
Tél : 02 51 81 74 74